



AVIS

aux étudiants en situation d'abandon durant l'année universitaire 2019/2020

Nous informons les étudiants en **situation d'abandon des études durant l'année universitaire 2019/2020** (*Licence et Master*), que la période de dépôt des **demandes de réintégration** et la procédure à suivre sont fixées comme suit :

- > **Période de dépôt des dossiers: 24 novembre au 10 décembre 2020**
- > **Procédure à suivre : dépôt de dossier exclusivement en ligne**

à travers le lien: <https://forms.gle/VG6hzZpKd32TZQiR9>

Fait le 22/11/2020
Le Vice-rectorat

